

Communiqué de presse

Paris, le 13 septembre 2010

Pacifica lance *Assurance Tous Mobiles*, un contrat d'assurance qui protège tous les appareils électroniques nomades du foyer

Le nouveau contrat *Assurance Tous Mobiles* de Pacifica, filiale de Crédit Agricole Assurances, couvre tous les appareils électroniques nomades du foyer contre le vol, le bris accidentel, l'utilisation frauduleuse du téléphone portable ainsi que le vol des accessoires. Ce contrat est distribué par le Crédit Agricole¹.

Alors que 92% des Français possèdent au moins un appareil « nomade »² : téléphone, ordinateur, console de jeux, lecteur de musique ou appareil photo numérique et que beaucoup de foyers sont multi équipés, l'*Assurance Tous Mobiles* de Pacifica couvre, pour 8 euros TTC par mois, tous les appareils nomades du foyer de moins de 5 ans (neufs ou d'occasion) partout dans le monde.

Sur un marché où la souscription d'une assurance pour les appareils numériques n'est souvent possible qu'au moment de l'achat, l'*Assurance Tous Mobiles* de Pacifica peut-être souscrite à tout moment. Les garanties du contrat sont immédiates pour tous les appareils nomades détenus et s'étend automatiquement à tout nouvel appareil acheté sans déclaration et sans limitation du nombre d'appareils. Un seul contrat est souscrit qui couvre tous les appareils électroniques portables.

Cette offre est bâtie sur le même modèle que l'*Assurance Tous Portables*, le contrat proposé aux clients du réseau LCL.

Sinistres garantis :

- **Les dommages matériels accidentels :** en cas de détérioration, de destruction totale ou partielle, résultant d'un événement extérieur à l'assuré.
- **Le vol :** en cas de vol par agression ou par effraction. De plus, l'accessoire volé avec l'appareil garanti est également remboursé.
- Dans les deux cas l'appareil numérique portable est alors échangé par un appareil neuf livré gratuitement au domicile du client.³
- **L'utilisation frauduleuse du téléphone portable :** les communications effectuées frauduleusement par un tiers suite au vol du téléphone portable durant la période précédant l'enregistrement de la demande de mise hors service de la ligne sont remboursés. Les indemnités sont directement versées sur le compte bancaire de l'assuré.

Avec ce nouveau contrat simple et complet qui s'inscrit dans le marché hyperactif des appareils nomades, Pacifica complète son offre et répond aux besoins d'assurance exprimés par ses clients et par la cible particulièrement large des utilisateurs de ce type d'appareils.

¹ Une vingtaine de Caisses régionales du Crédit Agricole proposent aujourd'hui ce contrat. Le déploiement sur toute la France est en cours.

² Source : enquête CSA – Décembre 2008.

³ Valable uniquement pour les assurés résidant en France métropolitaine.

A propos du groupe Crédit Agricole Assurances

1er bancassureur en France et en Europe, le groupe Crédit Agricole Assurances rassemble les activités d'assurance en France comme à l'international. Depuis janvier 2009, le groupe réunit Predica, filiale d'assurance vie, Pacifica, en assurance dommages, Crédit Agricole Creditor Insurance (Caci) pour l'assurance emprunteurs, les filiales à l'international ainsi que Crédit Agricole Assurances Gestion, Informatique et Services (Caagis) depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le groupe Crédit Agricole Assurances en chiffres (au 31/12/2009)

- 25,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 203 milliards d'euros d'encours
- 951 millions d'euros de résultat consolidé
- 2 700 personnes

www.ca-assurances.com

Contacts presse

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

Elise Bouteiller - ☎ + 33 (0)1 43 23 80 71

Camille Langevin - ☎ + 33 (0)1 57 72 73 36

service.presse@ca-assurances.fr